

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 220404-11)**

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2022**

*L'an deux mil vingt deux et le quatre du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-neuf mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROROGATION PAR LA CAPB DE LA ZAD IZARBEL II**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ZAD Izarbel II, créée le 15 juin 2016 par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour une durée de 6 ans, arrive à échéance cette année.

Afin de maintenir les effets de cette ZAD et permettre, à terme, l'émergence d'une opération publique d'aménagement, la Commune sollicite sa prorogation.

Pour rappel, la ZAD Izarbel II couvre une superficie de 30,42 hectares destinées à permettre l'extension de la technopole.

***Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable à la prorogation par la CAPB de la ZAD Izarbel II.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

**EMMANUEL ALZURI**

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

**EMMANUEL ALZURI**